

donner son nom à la *villa* dont elle dépendait. Or, il n'existe dans l'ancien diocèse de Saintes, où les églises consacrées au martyr de Brioude sont d'ailleurs fort peu communes ¹, qu'un seul village du nom de Saint-Julien, Saint-Julien-de-l'Escap, dont l'église actuelle, datant du XI^e siècle, est désignée, dès 1095, sous la simple dénomination d'*ecclesia sancti Juliani*: aussi n'hésitons-nous pas à inscrire le nom de la *basilica sancti Juliani*, mentionnée par Grégoire, sur la rive gauche de la Boutonne, à 24 kilomètres nord-nord-est de la ville de Saintes, c'est-à-dire sur l'emplacement de Saint-Julien-de-l'Escap, qu'un édifice romain ou gaulois ² signale comme une localité certainement antérieure à l'époque mérovingienne. »

Des documents plus récents confirment d'ailleurs pleinement ces inductions tirées tant de la relation de Grégoire de Tours que des restes qui se retrouvent sur le sol de Saint-Julien.

En l'année 1067, dans une charte consentie par Ostence de Taillebourg en faveur de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, il est fait don de la moitié de la *basilique* de Saint-Julien. Dans le même cartulaire, il est question plusieurs fois de cette église et de la *villa* sur laquelle elle s'élevait ³.

Il y est question également de l'église de Notre-Dame de La Clie ⁴.

La première est certainement la basilique dont parle Grégoire de Tours ; la seconde est celle qui s'élevait évidemment sur les restes du temple dont nous avons indiqué la découverte et dont le souvenir a été conservé dans la localité. Quant au nom de la *villa* de Saint-Julien, il est particulièrement intéressant : c'est au commencement du XII^e siècle, « *ecclesia et villa Sancti Juliani de Lestap* (1100), *ecclesia Sancti Juliani de Stapio* (1119-1123), *Sanctus Julianus de Lestab*. »

Quels souvenirs pouvons-nous retrouver dans ce vocable ? Les voici selon nous.

Le *stapulum* ou *stapula*, en bas latin, a désigné à la fois le logement où l'on mettait les bestiaux, puis par extension l'éta-

1. Chives, Saint-Julien de l'Escape et Siecq, d'après l'abbé Cholet, *Etudes sur l'ancien diocèse de Saintes*, p. 4, 11 et 14.

2. M. Longnon cite: Joanne, *Dictionnaire géographique de la France*, 2^e édit., p. 1111.

3. Abbé Grasilier, *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, Niort, Clouzot, 1871, in-4^e, chartes 9, 12, 13, 214, 215, 217, 218, 219, 220, 224.

4. *Id.*, ch. 10, 215.